



Séance ordinaire du 9 juillet 2014

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseillers suivants :

| | | |
|-----|----------------------------|-------------------------------|
| MM | Dominic Tremblay, maire | L'Isle-aux-Coudres |
| | Jean Fortin, maire | Baie-Saint-Paul |
| | Pierre Tremblay, maire | Les Éboulements |
| | Rénauld Marier, maire | Saint-Hilarion |
| | Gérald Maltais, maire | Petite-Rivière-Saint-François |
| Mme | Lyne Tremblay, conseillère | Saint-Urbain |

Mesdames Karine Horvath, directrice générale, et Nancy Lavoie, adjointe à la direction générale – activités financières, sont également présentes.

Le préfet, madame Claudette Simard, souhaite la bienvenue aux gens présents ainsi qu'aux membres du conseil de la MRC. Elle demande ensuite à la directrice générale de procéder à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 11 juin 2014
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 25 juin 2014
4. Adoption des comptes à payer
5. Suivi préséance :
 - 5.1. Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : présentation du plan d'action
 - 5.2. Bilan des actions réalisées par l'agente de développement en loisir (2010-2013) et plan d'action 2014
6. Appui et avis de conformité du projet éolien communautaire présenté par Boralex dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec
7. Développement EDF EN Canada inc. : appui et avis de conformité du projet éolien présenté dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01)
8. Certificat de conformité : Baie-Saint-Paul, règlement numéro R597-2014
9. Évaluation foncière : migration des logiciels vers la plateforme PG Solutions
10. OBV Charlevoix-Montmorency : désignation d'un représentant de la MRC au CA
11. GMR : embauche d'un étudiant à l'écocentre de Saint-Urbain
12. Rapport de représentation
13. Affaires nouvelles
 - 13.1. Demande de commandite : Sclérose en plaques Charlevoix
 - 13.2. FHM : appel d'offres relatif au remplacement d'un ponceau et réfection d'un chemin
 - 13.3. FHM : Les Entreprises Jacques Dufour inc. (demande de permis d'intervention)
 - 13.4. FHM : Le Massif inc. (demande de permis d'intervention)



- 13.5. FHM : Société immobilière Le Massif inc. (demande de permis d'intervention)
- 13.6. Certificat de conformité : Saint-Urbain, règlement numéro 291
- 13.7. MAPAQ : poste d'agronome au bureau de Saint-Hilarion (Charlevoix)
14. Courrier
15. Période de questions du public
16. Levée de l'assemblée

102-07-14 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant les ajouts aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement.

103-07-14 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2014

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2014 soit adopté.

104-07-14 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 25 JUIN 2014

Il est proposé par monsieur Rénaud Marier et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 25 juin 2014 soit adopté.

105-07-14 4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Gerald Maitais et résolu unanimement

QUE soient acceptés les comptes payés de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix, ainsi que de la Gestion des matières résiduelles tels que déposés au présent conseil soit dans les rapports mensuels du 12 juin au 9 juillet 2014 et qui se détaillent comme suit :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

| | |
|---|-------------|
| Chèques # 29043 à 29103 | 95 821.37\$ |
| Paiements AccèsD # 52 à 55 | 385.11\$ |
| Paiements préautorisés JG-168 à JG-177 | 54 627.79\$ |
| Salaires nets versés (rapports # 701 à 704) | 56 992.03\$ |

Gestion des matières résiduelles

| | |
|-----------------------|--------------|
| Chèques # 2770 à 2785 | 160 171.25\$ |
| Paiement AccèsD # 11 | 44.67\$ |

Total : 368 042.22\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix et la Gestion des matières résiduelles possèdent les



crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale et secrétaire-trésorière

QUE soient acceptés les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac Pikauba), tels que déposés au présent conseil soit dans les rapports mensuels du 12 juin au 9 juillet 2014 et qui se détaillent comme suit :

TNO de Charlevoix (Lac Pikauba)

Chèques # 436 à 439

25 942.26\$

Total : 25 942.26\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac Pikauba) possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale et secrétaire-trésorière

5- SUIVI PRÉSÉANCE :

5.1- PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) : PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION

Les membres du conseil des maires ont rencontré mesdames Marylène Thibault, aménagiste-adjointe, ainsi que Nancy Chabot, du CLD, en préséance. Ces dernières ont présenté le plan d'action élaboré par le comité de suivi du PDZA. Ce plan inclut les priorités retenues suite aux activités de consultation réalisées auprès des partenaires.

Le plan d'action regroupe des actions selon cinq thèmes spécifiques dont l'utilisation et le potentiel des sols agricoles, les entreprises et les productions agricoles, la relève agricole, l'abattage, la transformation et la distribution et l'agrotourisme.

Après discussions concernant la réalisation de certaines actions, les moyens proposés et les priorités établies, les membres du conseil ont souligné la qualité des actions identifiées qui sont pertinentes, concrètes et prometteuses.

L'objectif du comité de suivi est d'adopter le plan d'action final à l'automne prochain et de transmettre la version finale au MAPAQ par la suite.



5.2- BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES PAR L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIR (2010-2013) ET PLAN D'ACTION 2014

Également, les membres du conseil des maires ont rencontré madame Lucie Hotte, agente de développement en loisir. Celle-ci a présenté le bilan des actions réalisées dans le domaine du loisir entre 2010 et 2013, un projet visant à soutenir les municipalités afin de diversifier les loisirs municipaux. Rappelons que ce projet est financé en majeure partie par le Pacte rural, en collaboration avec Énergie Charlevoix.

Ensuite, madame Hotte a présenté le plan d'action élaboré pour 2014, ciblant ainsi les priorités locales et régionales dans le domaine du loisir. Les membres du conseil ont ainsi pris connaissance de certaines actions réalisées sur le territoire et des priorités établies par chacune des municipalités, en plus des actions régionales qui couvrent le territoire de la MRC.

106-07-14 6- APPUI ET AVIS DE CONFORMITÉ DU PROJET ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE PRÉSENTÉ PAR BORALEX DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES D'HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QUE Boralex inc. et Société en commandite Gaz Métro (ou l'une de leurs entités reliées), en partenariat avec la MRC de Charlevoix, à titre de partenaire communautaire (collectivement, les « **Partenaires** »), souhaitent développer un ou plusieurs projet(s) de parc(s) éolien(s) communautaire(s) totalisant une puissance installée de 150 MW (soit un projet totalisant 150 MW à lui seul ou plusieurs projets totalisant ensemble 150 MW), lesquels seront situés, sur le territoire privé du Séminaire de Québec, situé sur le territoire de la Municipalité de Baie-St-Paul et de Saint-Urbain (chacun un « **Projet** » et, collectivement, les « **Projets** »);

ATTENDU QUE les Projets se situent en terres privées;

ATTENDU QUE les éoliennes des Projets seraient implantées à plus de cinq (5) fois la hauteur totale d'une éolienne des résidences, tel que stipulé par le RCI 105-07 de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE Boralex a réalisé des consultations publiques visant les Projets par le biais de séances d'information publique, de portes ouvertes et de rencontres de groupe;

ATTENDU QUE le compte-rendu de ces consultations publiques confirme que les projets présentés reçoivent un accueil favorable de la population et qu'ils bénéficient en ce sens d'une grande acceptabilité sociale;

ATTENDU QUE les projets présentés par les Partenaires ont été développés et modifiés depuis 2011 et ce, afin de répondre aux préoccupations énoncées par la MRC et par la population, notamment à l'égard de la préservation de certains paysages d'intérêt;

ATTENDU QU'une ou plusieurs soumissions pour les Projets sera (seront) déposée(s) dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec A/O 2013-01 (l' « **Appel d'offres 2013-01** »)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu à l'unanimité



QUE la MRC confirme que l'implantation projetée des éoliennes, telles qu'illustrées sur le fichier géoréférencé CHX_Layout_2MW_2014-03-04 illustrant les Projets, se localise à l'intérieur de la zone compatible au développement de parcs éoliens de la MRC de Charlevoix.

QUE la MRC confirme que les implantations détaillées projetées des éoliennes, telles qu'illustrées sur le fichier CHX_Layout_2MW_2014-03-04 illustrant les Projets, sont conformes aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire numéro 105-07 de la MRC de Charlevoix.

QUE le conseil de la MRC de Charlevoix confirme que les Projets sont conformes à la réglementation en vigueur.

QUE la MRC de Charlevoix confirme qu'elle reconnaît et appuie chacun des Projets présentés par les Partenaires dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec A/O 2013-01.

107-07-14 7- DÉVELOPPEMENT EDF EN CANADA INC. : APPUI ET AVIS DE CONFORMITÉ DU PROJET ÉOLIEN PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (A/O 2013-01)

ATTENDU QU'Hydro-Québec, par le biais de sa division Hydro-Québec Distribution (« **HQD** »), a lancé un appel d'offres (« **A/O 2013-01** ») pour l'achat d'énergie (450 MW) d'origine éolienne produite au Québec, afin de répondre aux besoins d'électricité à long terme de la clientèle québécoise, dont 300 MW issus de projets provenant des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et 150 MW issus de projets provenant de l'ensemble du Québec;

ATTENDU QUE Développement EDF EN Canada inc. (« **DEEC** ») souhaite déposer une soumission dans le cadre de l'A/O 2013-01 visant un projet de parc éolien à être situé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix (la « **MRC** ») d'une puissance pouvant atteindre jusqu'à 150 MW (le « **Projet** »);

ATTENDU QUE DEEC d'une part et la MRC, d'autre part (le « **Milieu local** »), souhaitent convenir d'une lettre d'intention, laquelle prévoira les principales modalités de leur association et prévoyant également la signature de la soumission conjointement par DEEC et le Milieu local (la « **Lettre d'intention** »);

ATTENDU QUE le développement de l'énergie éolienne qui s'inscrit dans le cadre du développement durable permettrait des retombées intéressantes pour la MRC;

ATTENDU QUE la MRC est favorable à l'implantation du Projet dans les limites de son territoire, et qu'à cet effet, elle souhaite reconnaître le Projet conformément aux exigences de l'A/O 2013-01 et appuyer celui-ci;

ATTENDU QUE la présente résolution constitue un élément essentiel au dépôt d'une soumission conforme à l'A/O 2013-01;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rénaud Marier et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;



QUE la MRC RECONNAISSE le Projet conformément aux exigences de l'A/O 2013-01;

QUE la MRC APPUIE l'implantation du Projet dans les limites de son territoire conformément aux exigences de l'A/O 2013-01;

QUE la MRC confirme que l'implantation projetée des éoliennes, telles qu'illustrées sur la carte *20140630_RDX_LayoutEl.mxd* en date du 30 juin 2014, se localise à l'intérieur de la zone compatible au développement de parcs éoliens de la MRC de Charlevoix;

QUE la MRC mandate et nomme mesdames Claudette Simard, préfet, et Karine Horvath, directrice générale, pour représenter la MRC dans le cadre de la négociation de la Lettre d'intention avec DEEC et de permettre à ce dernier de poser tout geste qu'il jugera utile afin de finaliser la conclusion de la Lettre d'intention.

108-07-14 8- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : BAIE-SAINT-PAUL, RÉGLEMENT NUMÉRO R597-2014

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Saint-Paul a adopté le 12 mai 2014, le règlement portant le numéro R597-2014 intitulé « Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux »;

ATTENDU QUE le règlement numéro R597-2014 est jugé conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro R597-2014 de la municipalité de Baie-Saint-Paul.

109-07-14 9- ÉVALUATION FONCIÈRE : MIGRATION DES LOGICIELS VERS LA PLATEFORME PG SOLUTIONS

ATTENDU QUE le fournisseur des progiciels utilisés par la MRC de Charlevoix dans le domaine de l'évaluation foncière, SMI Informatique, a été acheté par l'entreprise PG Solutions;

ATTENDU QUE PG Solutions est dorénavant le seul fournisseur de progiciels en évaluation foncière au Québec et que la MRC ne peut par conséquent procéder à un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent octroyer sans demande de soumissions un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un logiciel ou d'un progiciel, notamment lorsque le contrat vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, logiciels et progiciels existants;

ATTENDU QUE les données du service d'évaluation doivent donc faire l'objet d'une migration vers la plateforme de PG Solutions, qui propose d'assurer le suivi de certains outils développés par SMI informatique dont la MRC a fait l'acquisition dans le passé;



ATTENDU la proposition de PG Solutions présentée à la MRC le 18 juin 2014, qui constitue un estimé budgétaire pour Solution-hybride de progiciels et services professionnels (combinant des logiciels de SMI et des logiciels de PG);

ATTENDU l'importance de bénéficier d'outils informatiques performants et efficaces en évaluation foncière, notamment pour permettre l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière, ce que n'offraient pas les progiciels de SMI Informatique;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix avait prévu à son budget 2014 une somme de 40 000 \$ pour l'embauche d'un technicien en évaluation foncière et que 3 000 \$ de cette somme est affecté à l'embauche d'une étudiante à l'été 2014, le solde de 37 000 \$ étant disponible pour l'acquisition des progiciels informatiques de PG Solutions;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix avait également prévu à son budget 2014 des sommes affectées à divers équipements informatiques et services techniques offerts par SMI Informatique dont certaines ne seront pas utilisées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accepte la proposition soumise par PG Solutions, estimée à 35 740 \$ (avant taxes), se détaillant comme suit :

- Suite logicielle AC Évaluation : 77 480 \$
- Escompte de remplacement de système (50 %) : (38 740 \$)
- Logiciels tiers (selon nombre d'utilisateurs, estimé à 10) : 7 000 \$
- Reconnaissance des investissements pour la modernisation de SMI : (10 000 \$);

QUE cet investissement, de même que les frais maximum associés à la formation (estimés à 9 680 \$), aux services techniques requis pour réaliser l'implantation et l'installation (estimés à 6 400 \$) et aux frais de conversion et de gestion de projet (estimés à 9 215 \$) soient imputés au département de l'évaluation foncière.

**110-07-14 10- OBV CHARLEVOIX-MONTMORENCY :
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC
AU CA**

ATTENDU QUE monsieur Dominic Tremblay a représenté la MRC de Charlevoix au sein du conseil d'administration de l'OBV Charlevoix-Montmorency depuis ses débuts;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire le mandat de monsieur Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régnald Marier et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix délègue à nouveau monsieur Dominic Tremblay pour représenter la MRC de Charlevoix au sein du conseil d'administration de l'OBV Charlevoix-Montmorency.



111-07-14 11- GMR : EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT À L'ÉCOCENTRE DE SAINT-URBAIN

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix, dans le cadre du projet de soutien à la persévérance scolaire de la municipalité de Saint-Urbain, pourrait offrir un emploi d'été à un étudiant à l'Écocentre de Saint-Urbain;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de Charlevoix, partenaire de ce projet avec la Municipalité, propose l'embauche de Nicolas Gilbert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix embauche Nicolas Gilbert, à titre d'étudiant, pour accompagner le préposé à l'opération de l'Écocentre de Saint-Urbain, à raison de 16 heures par semaine et au taux horaire de 10,35 \$, salaire auquel on ajoute 10 % pour les employés temporaires.

QUE la date d'entrée en fonction soit celle du 9 juillet et que le nombre de semaines travaillées par l'étudiant soit de six, l'emploi se terminant ainsi le 16 août 2014.

12- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

CRÉCN: monsieur Jean Fortin, récemment élu au poste de président, mentionne que la CRÉCN poursuit diverses négociations en vue d'établir et de renouveler certaines ententes spécifiques, notamment celle visant la mise en œuvre des PDZA.

CMR: monsieur Dominic Tremblay précise que la dernière réunion du comité a eu lieu hier et que divers points discutés font l'objet d'affaires nouvelles de la présente séance.

CLD: monsieur Pierre Tremblay, président, souligne que l'exécutif du CLD s'est réuni récemment et une décision a été prise de ne pas diminuer les services offerts compte tenu de la coupure imposée par le gouvernement. La somme de 10 % réduite du budget rétroactivement au 1^{er} janvier 2014, sera imputée au surplus accumulé du CLD.

COOP DE SANTE: monsieur Pierre Tremblay mentionne que près de 900 membres ont renouvelé leur adhésion à la Coopérative. Un travail se poursuit également en vue d'adopter un code d'éthique pour les employés.

REPRÉSENTATION DU PRÉFET: madame Claudette Simard a participé aux activités suivantes au nom de la MRC de Charlevoix :

- **Relais pour la vie :** campagne de financement au profit de la Société canadienne du cancer;
- **CSSSC :** réunion du comité de suivi concernant la problématique des effectifs médicaux et de l'accueil des nouveaux médecins;
- **Hydro-Québec :** dîner-conférence relatif au fonctionnement de la Société et des liens de partenariat établis avec les municipalités et MRC ;
- **Économusées :** conférence de presse pour lancer de nouveaux produits liés à la mise en valeur des économusées.



- **Boralex** : inauguration du parc éolien de la Seigneurie de Beaupré.

13- AFFAIRES NOUVELLES

112-07-14 13.1- DEMANDE DE COMMANDITE : SCLÉROSE EN PLAQUES CHARLEVOIX

Il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 185 \$ (100 \$ pour une pancarte promotionnelle et 85 \$ pour l'inscription d'un joueur) à Sclérose en plaques du grand Charlevoix dans le cadre du tournoi de golf bénéfice qui se tiendra le 16 août prochain, une somme imputée au budget des dons et commandites.

113-07-14 13.2- FORÊT HABITÉE DU MASSIF : APPEL D'OFFRES RELATIF AU REMPLACEMENT D'UN PONCEAU ET RÉFECTION D'UN CHEMIN

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de propositions concernant le remplacement d'un ponceau et la réfection d'un chemin sur le territoire de la Forêt du Massif;

ATTENDU QUE cinq entreprises ont soumis une proposition jugée conforme:

- 9101-3243 Qc inc. (Guylain Tremblay) : 45 581,84 \$ (taxes incluses);
- Les Constructions St-Gelais inc. : 54 958,05 \$ (taxes incluses);
- Aurel Harvey et fils : 61 971,53 \$ (taxes incluses);
- Jacques Dufour et fils : 73 560,33 \$ (taxes incluses);
- Pointco : 100 028,25 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la recommandation du comité multiresource qui suggère à la MRC de Charlevoix de reporter la décision d'aller de l'avant avec ces travaux compte tenu du coût élevé de ces derniers;

ATTENDU la recommandation du comité multiresource qui suggère d'évaluer la pertinence de procéder uniquement au remplacement du ponceau et par conséquent, de procéder à un nouvel appel d'offres qui, pour des motifs d'ordre économique, permettrait de diminuer les coûts relatifs à ce projet;

ATTENDU QUE le mandat d'étudier cette possibilité est confié à l'ingénieur de projet de la MRC qui proposera, le cas échéant, certaines modifications à apporter au devis d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix n'octroie aucun contrat en lien avec cet appel d'offres et qu'un mandat soit confié à l'ingénieur de projet de la MRC afin d'évaluer la nature des travaux à réaliser en 2014 et de faire des propositions en vue de modifier le devis en conséquence.



114-07-14 13.3- FHM : LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR INC. (DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION)

ATTENDU QUE Les Entreprises Jacques Dufour et Fils inc. a déposé à la MRC une demande de permis d'intervention pour des travaux visant l'entreposage de matériaux granulaires sur un site de rebuts identifié et ce, dans le cadre des travaux de construction des tunnels pour la grande faune sous la route 138;

ATTENDU QUE le comité multiresource a identifié certaines conditions, notamment la remise en état du site, qui seront communiquées à l'entrepreneur;

ATTENDU QUE le Comité multiresource recommande l'octroi de ce permis d'intervention;

ATTENDU QU'en vertu de la convention de gestion territoriale signée avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la MRC doit s'assurer que les projets réalisés rencontrent les exigences de ce Ministère, notamment le respect de la Loi sur les Forêts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rénaud Marier et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale, madame Karine Horvath, à émettre un permis d'intervention à Les Entreprises Jacques Dufour et Fils inc. pour les travaux d'entreposage, permis qui inclura toutes les exigences reliées à l'application de la Loi.

115-07-14 13.4- FHM : LE MASSIF INC. (DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION)

ATTENDU QUE Le Massif inc. a déposé à la MRC une demande de permis d'intervention pour des travaux de déboisement afin d'aménager un passage de ski alpin entre deux pistes, dans le secteur du camp Boule;

ATTENDU QUE le Comité multiresource recommande l'octroi de ce permis d'intervention;

ATTENDU QU'en vertu de la convention de gestion territoriale signée avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la MRC doit s'assurer que les projets réalisés rencontrent les exigences de ce Ministère, notamment le respect de la Loi sur les Forêts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale, madame Karine Horvath, à émettre un permis d'intervention à Le Massif inc. pour les travaux de déboisement présentés, permis qui inclura toutes les exigences reliées à l'application de la Loi.

116-07-14 13.5- FHM : SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LE MASSIF INC. (DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION)

ATTENDU QUE la Société immobilière Le Massif inc. a déposé à la MRC une demande de permis d'intervention pour des travaux de déboisement